



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services à la personne

Question écrite n° 61469

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les services intervenant au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Dans un rapport de la Cour des comptes intitulé « le développement des services à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie », les magistrats de la rue Cambon préconisent de confier la responsabilité des dépenses budgétaires et fiscales au ministère chargé du pilotage de la politique des services à la personne. Il lui demande ses intentions concernant cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport d'enquête de la Cour des comptes de juillet dernier, portant sur le développement des services à la personne, préconise de confier la responsabilité budgétaire des services à la personne à l'administration en charge du pilotage de cette politique. La Cour estime qu'il existe un manque de cohérence dans la répartition actuelle des compétences entre, d'une part, le ministère de l'économie (direction générale des entreprises) qui prend en charge les évolutions législatives et réglementaires et, d'autre part, le ministère chargé de l'emploi (direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle) et le ministère des affaires sociales (direction de la sécurité sociale) qui demeurent responsables respectivement des dépenses budgétaires et fiscales et des dépenses sociales. Les services de l'Etat concernés ont d'ores et déjà engagé une réflexion en vue de simplifier le pilotage de la politique de développement des services à la personne. De plus, il est à noter que des progrès notables ont récemment été opérés en matière de procédure budgétaire. La tenue de conférences fiscales concomitamment aux conférences budgétaires permet une lecture croisée des outils tant budgétaires que fiscaux (70 % des dépenses de la politique).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61469

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6137

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3239